

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 4 avril 2017

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 4 avril, a adopté deux délibérations du gouvernement et neuf arrêtés. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

1. Délibérations du gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement à défendre deux affaires de la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie et la cour administrative d'appel de Paris.

2. Arrêtés du Gouvernement

Secteurs de l'économie, du droit commercial, des douanes, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, de la sécurité civile et de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les dates pendant lesquelles les commerçants sont autorisés à faire des soldes pour l'année 2017 : les soldes d'hiver sont fixées du mercredi 19 juillet au samedi 5 août 2017, un jour de solde est autorisé pendant l'opération « Bravo l'été » le samedi 7 octobre 2017, et le « Black Friday » est fixé au vendredi 24 novembre 2017. Ces dates ont été arrêtées conjointement avec la Chambre de commerce et d'industrie (CCI-NC), le Syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie (SCNC) et le Syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie (SIDNC).

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la SNC Foncière du Sud à aménager un dalot et un bassin de rétention des eaux pluviales au niveau d'un creek situé sur la commune de Païta.

Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la liste des jours ou des manifestations durant lesquelles le Musée de la Nouvelle-Calédonie est en accès libre et gratuit pour l'année 2017 :
 - les premiers dimanches de chaque mois ;
 - les premières journées d'ouverture d'exposition ;
 - les conférences et causeries ;
 - Les journées consacrées à la condition féminine ;
 - La journée internationale des musées ;
 - La journée de la diversité culturelle ;
 - La nuit des musées ;
 - Le rendez-vous aux jardins ;
 - La Fête de la musique ;
 - La journée du patrimoine.

Secteur du budget, de la fiscalité, de l'énergie, du logement, du développement numérique et de la communication audiovisuelle, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie.

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a sollicité auprès du Congrès l'inscription par priorité de projets de délibérations à l'ordre du jour de la commission permanente.
- Conformément au Schéma de transition énergétique, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé dix nouveaux projets de centrales photovoltaïques sur la Grande terre. Six centrales solaires sans stockage sur les communes de Koumac, Voh, La Foa, Moindou et Païta, pour une puissance de 24,7 MWc, deux projets innovants de serres photovoltaïques à Farino et Voh pour une puissance de 6,7 MWc, et deux projets de centrales solaires avec stockage à La Foa et Boulouparis, pour une puissance de 25,8 MWc. > *Voir communiqué détaillé « Nouvelles fermes photovoltaïques ».*

Secteur des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé une dérogation au navire MASTEKA 2, qui bat pavillon australien. Ce navire de 37 mètres, exploité par la société du château royal (SCR), permettra de proposer des croisières privées de luxe dans les eaux de la Nouvelle-Calédonie. Il sera mis en exploitation d'avril à novembre sur une période de trois années.

Secteur de la fonction publique et de la sécurité routière :

- Comme en 2016, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé à 20 places le nombre de postes ouverts au concours d'accès au statut particulier des élèves infirmiers de la Nouvelle-Calédonie. Les lauréats, selon l'ordre de classement par mérite et dans la limite d'un nombre de postes défini par le gouvernement, sont recrutés comme élèves infirmiers et recevront une rémunération durant leur formation (38 mois minimum). En contrepartie, ils s'engagent à servir le secteur public pendant dix ans à compter de leur nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire, dont au moins deux ans dans une commune autre que Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa et Païta.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours pour les agents du patrimoine et des bibliothèques, des assistants de conservation et des attachés de conservation-conservateur du patrimoine et des bibliothèques de la Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour huit postes. Date du concours : 17 juin 2017. Date de clôture des inscriptions : 18 mai 2017.
- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours pour des animateurs socio-éducatifs, des éducateurs des activités physiques et sportives et des conseillers des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie. Le concours est ouvert pour quatre postes. Date du concours : 24 juin 2017. Date de clôture des inscriptions : 24 mai 2017.

* *
*

Divers :

- Le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis sur un projet de décret relatif à la formation civile et civique des aumôniers militaires, hospitaliers et pénitentiaires.